

COMMISSION NATIONALE OUTRE-MER CNOM PV N° 1 DU 22 JANVIER 2022

EN VISIOCONFÉRENCE

Présidence Claude Chéry (MAR)

Présents

Cécile Gilroy (POL), Jean-Claude Prianon (REU), Eric Reuillard (N-CI), Sébastien Synave (MAY), Anne Tournier-Lasserve (Vice-présidente FFA)

Membre associée excusée

Ketty Cham

Excusés

André Giraud, Ernest Daninthe, Paul Poaniewa, Marc Priam, Denis Boulon, Denis Dujardin, Mickaël Pauloby, un membre de la DTN

Mot de bienvenue

Le Président, Claude Chéry accueille et remercie les membres de leur participation en visioconférence.

1. VŒUX POUR L'ANNEE 2022

Le Président de la Commission présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année 2022 à tous les membres, en souhaitant une bonne santé à tous et à leurs proches, ainsi que le souhait de pouvoir reprendre en totalité les activités de l'athlétisme pour toutes les structures.

Il donne ensuite à chaque participant la parole afin que chacun puisse présenter à son tour ses propres vœux.

2. APPROBATION DU PV DE LA REUNION N° 2 DU 6 NOVEMBRE 2021

Aucune observation ou demande de correction n'étant proposées, le procès-verbal de la commission du 6 novembre dernier en visioconférence est approuvé à l'unanimité des présents.

3. SITUATION DES STRUCTURES AVEC LA COVID 19

Afin de connaître où en sont les divers territoires face à la crise de la COVID 19, il est demandé à chacun d'évoquer la situation de la pratique de l'athlétisme et de son état des lieux :

- **Polynésie** : l'athlétisme peut se pratiquer normalement. Des compétitions ont été organisées dernièrement : Championnat de 5km, Championnat de semi-marathon. La préparation de l'Assemblée générale est en cours, elle aura lieu le 28 janvier prochain. La ligue constitue les dossiers de demande de subvention pour le gouvernement et les diverses structures. La Présidente souhaiterait une participation à la Coupe de France des Ligues, en lien avec la Nouvelle-Calédonie, pour constituer une équipe commune afin d'obtenir une équipe complète et partager ainsi les frais. Elle demande également si les autres ligues, dans le cadre des relations avec

Le monde scolaire, ont des athlètes participant aux Gymnasiades qui se dérouleront cette année en métropole à Caen : aucune ligue n'aura, normalement, d'athlètes concernés.

- **La Réunion** : l'île est sous couvre-feu de 21h00 à 5h00 du matin ; les manifestations sont autorisées sur la voie publique pour 10 personnes maximum ; donc, les courses hors stade ne peuvent être organisées. Par contre, les championnats dans les stades peuvent se dérouler. Cependant, la situation sanitaire demeure encore très compliquée.
- **Nouvelle-Calédonie** : la COVID est source de nombreux désagréments, notamment des rassemblements de plus de 30 personnes. En effet, le virus est en hausse dans le département. Les déplacements pour quitter l'île sont à peu près convenables mais il reste très difficile de revenir sur le territoire, du fait de la quarantaine imposée. En 2021, l'athlétisme n'a fonctionné que sur deux mois et demi réellement et un autre mois dans l'année. Le pass sanitaire est en place : de nombreux bénévoles et athlètes n'ont pas repris les activités.

La ligue prépare son Assemblée générale qui aura lieu prochainement et les demandes de subventions sont en cours. Celle-ci souhaitait aussi organiser un séminaire des clubs, cependant, celui-ci a dû être reporté.

Une incertitude règne dans tout le territoire sur la suite de la contamination du variant du virus donc des suites données aux activités.

- **Métropole** : le variant est très présent en métropole et beaucoup de personnes sont touchées bien que celui-ci semble moins virulent. Les activités peuvent fonctionner suivant les conditions sanitaires : pass vaccinal ou pass sanitaire. Les compétitions ont repris depuis septembre avec, notamment, les championnats de France de cross, et les épreuves de fin de saison habituelles. Les championnats départementaux en salle ou de cross ainsi que les régionaux ont redémarré.
- **Martinique** : sur le territoire, plus de 18 000 cas sont constatés. Le préfet est sur le point d'abaisser les restrictions dans les prochaines semaines. Les compétitions peuvent être réalisées : stade, trail... Les bénévoles et les athlètes sont moins nombreux d'où une chute des prises de licences. La ligue souhaite mettre en place le système des autotests pour les bénévoles afin qu'ils puissent revenir plus facilement.
- **Guadeloupe** : le président de la ligue de Martinique, du fait de l'absence des représentants de la Guadeloupe, stipule que la situation est très difficile chez eux par le virus mais également par les événements et les divers conflits qui s'y ajoutent. C'est la raison principale de leur absence aujourd'hui.
- **Guyane** : peu de nouvelles concernant la ligue. Cependant, la crise est également très lourde dans le territoire.

4. REFLEXION SUR LA DATE DE DEBUT DE SAISON

Suite à la demande de Didier Vareecke, président du Groupe de travail à la FFA sur la réflexion de la date de début de saison, un débat est ouvert sur l'éventualité de changement pour les prochaines saisons.

A ce jour, au sein de la Fédération, trois dates sont reconnues pour les structures :

- septembre : prise de licences, affiliation des clubs, reprise administrative ;

- novembre : changement de catégories des licenciés ;
- janvier : début de la saison sportive.

Après une discussion précise et, en « balayant » chaque territoire, les membres de la commission sont tous favorables concernant cette seule date de début de saison, à savoir au 1^{er} septembre, à l'exception de la Nouvelle-Calédonie. En effet, du fait des vacances de décembre et janvier, celle-ci ne reprend une saison qu'au mois de février. Aussi, la Nouvelle-Calédonie serait favorable au sujet d'une seule date de début de saison mais en janvier, soit en année civile.

5. RETOUR DES ATELIERS DE REFLEXION MIS EN PLACE AU SEIN DE LA COMMISSION

En raison de l'absence de nombreux responsables des ateliers de réflexion, la parole est donnée au Groupe relatif à la réflexion sur la circulaire financière :

suite à des contacts des membres du groupe, plusieurs modifications ont été proposées pour modifier la circulaire financière Outre-mer.

Une synthèse des propositions est déclinée :

- liste de haut-niveau : date changée par le Ministère : sur année civile à partir de janvier 2022 et non plus novembre ;
- pour les championnats : ajout de la coupe de France des ligues des minimes ;
- positionner la Guyane au même niveau que la Martinique et la Guadeloupe (même zone), et ne pas oublier St Pierre-et-Miquelon (même si les demandes de remboursement sont rares) ;
- une augmentation légère liée aux déplacements (prix ayant nettement augmenté, ceci dû, notamment, à la pandémie) ; pour l'hébergement et repas : 80€/ (18€ repas x2= 36€ et 44€ hôtel) ;
- pour les relais, prendre en charge les deux remplaçants s'ils participent à une des courses des championnats, même s'ils ne font pas la finale ;
- pour les opérations spécifiques, légère augmentation car, en général, le déplacement coûte plus de 1 500€ par athlète ;
- pour les formations, inclure St Pierre et Miquelon, et Mayotte.

Pour la prochaine commission, les autres groupes d'ateliers feront leurs conclusions : K. Cham a envoyé un document très complet pour le groupe technique qu'elle présentera la prochaine fois.

6. QUESTIONS DIVERSES

- **Mayotte** : demande de prise en charge pour le remboursement des opérations spécifiques, en particulier pour le déplacement au meeting de la Réunion ; il est nécessaire de prouver par les résultats, la présence des athlètes et des accompagnateurs à la manifestation et avoir les justificatifs adéquats.
➔ *Ces justificatifs doivent être envoyés au trésorier et à la direction financière de la FFA.*
- **Mayotte** : comment faire engager des athlètes vivant en métropole pour participer aux championnats des ligues, étant donné qu'ils sont licenciés dans un club de Mayotte ?
➔ *Il est indiqué de réaliser une demande spécifique pour chaque athlète afin de l'engager aux championnats concernés, auprès de la ligue organisatrice et en faisant copie à la référente Outre-mer.*

- **Ligue de La Réunion** : PSF : une précision est souhaitée concernant les actions non réalisées ; les sommes non utilisées pourraient-elles être basculées pour le fonctionnement de la ligue au moment du bilan ?
➔ *La référente prendra contact avec les services de la FFA en lien avec l'ANS pour confirmer cette possibilité.*
- **Ligue Polynésie** : demande relative à l'inscription d'une équipe en Coupe de France des ligues : pourra-t-elle être prise en compte ?
➔ *La réponse est favorable : l'équipe peut être une équipe de zone géographique, voire une équipe Outre-mer de tous les territoires.*

Après l'étude de tous les points de l'ordre du jour de la Commission Outre-mer, le Président remercie les présents de leur participation et de leur réactivité et clôt la réunion.



Claude CHERY
PRESIDENT DE LA CNOM